



## ÉDUCATION

Entrée à l'université :  
un projet de loi  
controversé PAGE 10

# Entrée à l'université : encore beaucoup d'ambiguïtés

Le projet de loi, controversé, est présenté  
aujourd'hui à la communauté universitaire.

CAROLINE BEYER [cbeyer@lefigaro.fr](mailto:cbeyer@lefigaro.fr)

**ÉDUCATION** C'est un avant-goût des débats qui vont agiter les parlementaires. Ce lundi, la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, présente au Cneser (1) le projet de loi du gouvernement sur l'accès à l'université. Cette instance représentative de la communauté universitaire, qui réunit syndicats, fédérations de parents, représentants de la Conférence des présidents d'université (CPU) et du Medef, va se prononcer, à titre consultatif,

Au cœur des débats : la « sélection », ce mot absent du projet, que l'exécutif prévoit pourtant de mettre en œuvre dans les filières « en tension », pour éviter le tirage au sort, et le « dernier mot aux bacheliers », sur lequel les organisations de gauche ne veulent transiger. Avant le Conseil des ministres du 22 novembre prochain, qui verra la présentation du projet, l'objectif, pour les uns et les autres, est de lever les ambiguïtés ou de les laisser planer... « Le baccalauréat, quelles que soient la voie ou la série, doit permettre d'accéder à l'ensemble des formations (universitaires) », expliquait le 9 novembre Frédérique Vidal devant le CSE (2), équivalent du Cneser pour l'Éducation nationale. Des mots qui n'ont pas convaincu toutes les parties, puisque le projet de loi a été rejeté par 42 voix contre (FSU, FCPE, Unef...) 30 pour (Unsa, Snalc, Peep) et deux abstentions (Fage). État des lieux des positions et amendements prévus au Cneser de ce jour.

- **A gauche**, les syndicats ne sont prêts à aucun compromis. Le Snesup, syndicat d'enseignants, prévoit un amendement qui restaure l'intégralité de l'article L.612-3 du Code de l'éducation. Et notamment cette partie indiquant que « tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix ». Le gouvernement a conservé l'introduction de l'article qui explique que « le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat », en l'assortissant de conditions de remise à niveau pour les étudiants qui n'auraient pas le profil. Le fameux « oui, si ». Au Snesup, comme au syndicat étudiant Unef, on est formellement opposés à ce dispositif, tout comme au fait de pratiquer une sélection dans les filières dites « en tension », qui reçoivent plus de demandes qu'elles n'ont de places, la médecine ou les Staps. « Ouverture de la boîte de Pandore » dénoncent-ils. « Je ne vois pas d'alternative à la proposition faite par le gouvernement pour (ces) filières, sauf à revenir au tirage au sort », a expliqué la ministre.

« Imposer une année de remédiation et refuser des étudiants, c'est clairement de la sélection », affirme la présidente de l'Unef, Lilà Le Bas. « Ce n'est pas le modèle de société dont nous voulons », explique de son côté le secrétaire général du Snesup, Hervé Christofol. « Avec ce projet, tous les lycéens qui n'auraient pas brillé dans le secondaire ou qui auraient été orientés précocement vers des bacs pro, n'auront pas la possibilité de rebondir dans le supérieur », précise-t-il.

- **Au centre gauche**, la Fage, proche du gouvernement d'Emmanuel Macron, attend encore des garanties. En ligne de mire de la fédération étudiante, les remises à niveau prévues pour les bacheliers qui ne répondraient pas aux « attendus » de la formation. Le projet de loi du gouvernement prévoit que les universités « peuvent » les mettre en place. Un mot que la Fage veut remplacer par « doit ». Sur le « dernier mot au bachelier », la fédération estime avoir obtenu gain de cause, la ministre s'étant engagée, le 9 novembre, à « affirmer plus nettement ce principe ». Pour l'heure, le concept reste flou. Lorsqu'un candidat n'aura reçu « aucune proposition d'admission », le recteur pourra « prononcer l'inscription dans une formation de premier cycle ». « Rien dans ce texte ne permet d'imposer à un étudiant de rejoindre une filière », a expliqué la ministre. Le droit de dire non est-il synonyme de « dernier mot au bachelier » ? À éclaircir. Ou pas.

- **À droite**, l'UNI prévoit une série d'amendements visant à « changer la philosophie du texte », martèle Olivier Vial, son président, qui évoque en l'état « une sélection à la Ponce Pilate ». À la place de « l'usine à gaz bureaucratique qui, à défaut d'assumer une sélection transparente, met en place l'arbitraire », il propose d'instaurer des « prérequis clairs, définis de façon nationale ». Exemple : exiger un bac général avec une moyenne minimum de 14 en anglais pour intégrer une licence d'anglais. En



contrepartie, pour laisser leur chance à des élèves méritants et motivés, qui auraient eu un parcours « atypique » ou seraient passés par la voie professionnelle, il propose un test pour accéder à la licence demandée.

- **À la CPU**, l'instance représentative des présidents d'université, on ne prévoit pas d'amendements. On estime en effet que le texte du gouvernement va dans le sens de ce que les présidents demandent depuis quelques années : le droit, pour les universités autonomes, de fixer des « prérequis ». Ou plutôt des

« attendus », suivant le terme retenu par le gouvernement.

- **Au Medef**, on ne s'arrête pas non plus aux seuls mots. « *Que l'on parle de prérequis ou d'attendus, ces informations sont une loyauté due à notre jeunesse* », explique l'organisation patronale, qui salue « *une réforme courageuse* ». Pas d'amendements prévus, mais des messages clairs passés au gouvernement : réorientation des étudiants en échec dans les six premiers mois, obligation pour les universités de suivre des étudiants en difficulté, possibilité pour les

établissements de proposer des cursus différenciés sélectifs.

- **Du côté des parents d'élèves**, la Peep, plutôt marquée à droite, adhère au texte, tandis qu'à gauche, la FCPE s'oppose à la sélection dans les filières en tension. « *La ligne rouge est franchie* », explique la fédération, qui, dans un premier temps, avait soutenu le projet. ■

(1) Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(2) Conseil supérieur de l'éducation.



Université Toulouse Jean-Jaurès, dans le quartier du Mirail.

GRIVAUD / AND A.F.F.